

MERCREDI 18 MAI  
2022

**Transferts d'argent et  
bi-bancarisation Afrique-Europe  
Le trait d'union Maroc-France**  
Voir pages 20 & 21



Alain GAUVIN

EDITORIAL

«Nuestra Costa»

**A**PRÈS l'euphorie de l'annonce, la réalité du terrain. L'ouverture de la frontière de Sebta redonnera-t-elle le même peps à la région que par le passé? Que ceux qui regardent encore dans leur rétroviseur déchantent: Bab Sebta a rouvert, mais sous strictes conditions. Les autorités de part et d'autre sont formelles: le moindre yaourt qui franchira la frontière sera passé au crible. Fini la «*madraba*», ces grands hangars bondés de marchandises en tous genres dont les prix défiaient l'entendement. Ce repaire des contrebandiers, et aussi du «*shopping*» de masse des touristes marocains, est définitivement clos. Fini, le petit et grand trafic... Enfin, pas totalement. Lorsque le Maroc a décidé, bien avant l'arrivée du Covid de fermer ses frontières terrestres, il avait déjà son plan en tête. Faire rentrer cette région, à l'époque minée par la contrebande, dans un circuit économique formel et global. Inverser la vapeur, en créant les conditions et l'attractivité de Sebta, de l'autre côté. Inverser les flux, et faire converger le trafic touristique vers le Nord.

On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs et les dégâts collatéraux se comptent encore des deux côtés de la frontière. Mais aujourd'hui, la région peut se targuer d'avoir réussi ces premiers défis. Une majorité de personnes touchées par cette fermeture a été reconvertie dans des usines de poisson ou dans le jardinage public. La zone d'activité de Fnideq a déjà reçu ses premiers commerçants, l'outlet de Tétouan et Ikea sont en ordre de bataille pour ouvrir cet été. Une saison que les restaurateurs et professionnels du tourisme devraient encore mieux préparer de leur côté aussi. Tout pour occuper les touristes marocains, et attirer un potentiel de visiteurs espagnols, sur notre «*Costa del Sol*» à nous. Parce que vu les difficultés à décrocher un rendez-vous pour le visa, autant créer ses propres conditions chez soi. La Méditerranée, l'animation, le shopping... ne manque plus que le coup de pouce tarifaire des hôteliers. Y anda! □

Radia LAHLOU

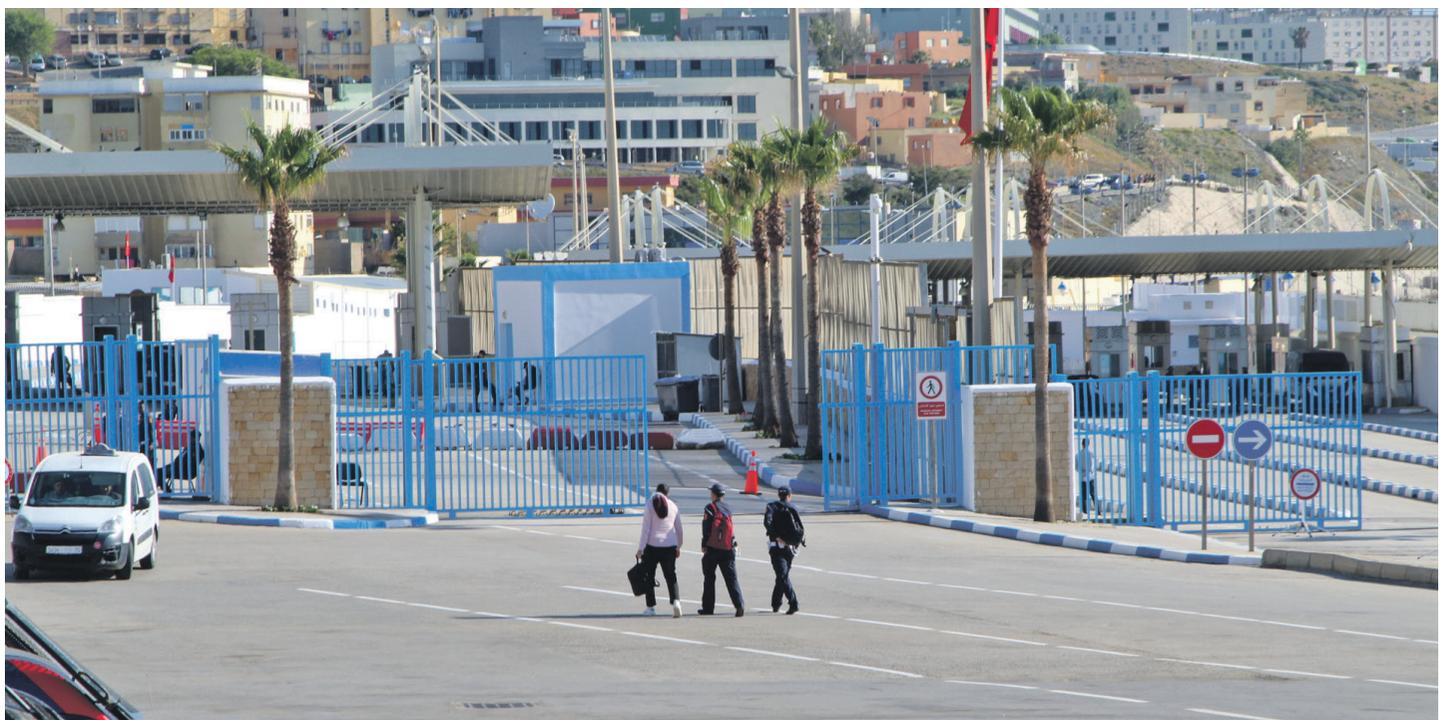
# Finances publiques Gros casse-tête

- Le retour à la compensation annulerait les investissements de l'Etat
- Impact négatif sur la dynamique économique
- Gaz butane: soutien record en avril

Voir pages 2 &amp; 3



## Bab Sebta, au compte-gouttes



Mardi 17 mai, à Bab Sebta, on est loin du rush que ce poste-frontière avait coutume de vivre avant sa fermeture en septembre 2019. Mais c'est un ouf de soulagement pour les frontaliers et les touristes dont plusieurs dizaines ont pu traverser dans les deux sens (Ph. Adam)

Voir page 12

## LE CERCLE DES EXPERTS

## Transferts d'argent et bi-bancarisation Afrique-

Par Alain GAUVIN



Alain Gauvin est avocat et docteur en droit



*Aujourd'hui, les banques marocaines ne se limitent pas à la seule exécution du service de transfert, mais bancarisent les populations des deux rives de la Méditerranée, au sein des pays d'accueil en Europe et dans une vingtaine de pays d'Afrique*

DANS son édition du 13 mai dernier, L'Economiste rendait compte d'une note de la Banque mondiale, selon laquelle les transferts d'argent vers l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient connurent, en 2021, une importante progression de 7,6%<sup>(1)</sup>. La Banque mondiale explique cette progression notamment par l'impressionnante hausse des transferts vers le Maroc qui auraient augmenté de 40% par rapport à 2020<sup>(2)</sup>! De cette note d'information, l'on comprend que cette considérable hausse procède de deux facteurs: premièrement, la croissance économique recouvrée au sein de l'Union européenne (UE) qui profite à la diaspora africaine; deuxièmement, le Royaume, plus seulement pays d'émigration, mais aussi pays de migration, de transit ou pays d'accueil temporaire.

A nos yeux, ce phénomène démontre deux faits insuffisamment relevés.

En premier lieu, le lien entre les Marocains du Monde (MDM) et le Royaume ne s'effiloche pas; on lit et entend souvent que les nouvelles générations de Marocains résidant à l'étranger s'attachent à leur pays de résidence pour y faire leur vie, plus que par le passé; si cette évolution est vraie, elle ne remet pas en cause la fidélité, notamment financière, ce qui n'est pas rien, des MDM à leur pays d'origine.

En second lieu – et ce fait, pourtant remarquable, n'est jamais remarqué, – si les banques marocaines n'accompagnaient pas les MDM sur le terrain, c'est-à-dire dans les pays d'accueil en Europe, les transferts d'argent, 10,4 milliards de dollars en 2021, ne seraient pas d'une telle importance.

Certes, les opérateurs internationaux de transferts d'argent non bancaires contribuent à ce qui constitue bel et bien une ressource financière cruciale pour le Royaume, près de 8% du produit intérieur brut. Mais, contrairement à ces prestataires de transfert de fonds, les banques marocaines ne se limitent pas à la seule exécution du service de transfert, mais bancarisent les populations des deux rives de la Méditerranée, au sein des pays d'accueil en Europe et dans une vingtaine de pays d'Afrique (ce que l'on appelle «*bi-bancarisation*»).

### *Les banques marocaines, acteurs majeurs de la bi-bancarisation Afrique-Europe*

On peut se poser la question de la relation entre transfert d'argent et bancarisation, puisque techniquement et juridiquement, il n'est pas nécessaire de bancariser un client pour lui permettre d'envoyer des fonds à l'étranger. Mais il est démontré que la bancarisation, laquelle passe par l'offre de services bancaires et de produits financiers adaptés aux besoins des diaspora, a pour effet d'accroître les transferts d'argent; par conséquent, si seul le

service de transfert était offert aux MDM et confié à des prestataires, dont la seule expertise est limitée à ce service de transfert, alors il est fort probable que les envois de fonds se tariraient.

Pour autant, doit-on louer les banques marocaines pour bancariser les populations? Après tout, on peut considérer que, si elles le font, c'est qu'elles en tirent profit. Cependant, ce n'est pas parce qu'une activité est d'intérêt général, que ceux qui en assurent l'exécution doivent renoncer à en faire une activité rentable. Ensuite, et c'est en cela que le mérite des banques marocaines doit être reconnu, les conditions réglementaires dans lesquelles elles offrent leurs services aux MDM en Europe sont tout simplement kafkaïennes:

- Les contraintes prudentielles (notamment les exigences de fonds propres et les obligations à respecter en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)) sont inadaptées;

- Il n'existe aucun régime juridique harmonisé au plan européen pour permettre aux banques des pays d'émigration de commercialiser leurs services auprès de leurs ressortissants dans les différents pays de l'UE et aucun de ces pays,

à notre connaissance, ne comprend complètement de quoi il retourne, ce qui aboutit à un résultat déroutant: certains pays autorisent la commercialisation de services bancaires étrangers, mais assortissent leur autorisation de conditions si absconses, qu'ils rendent cette activité impraticable; d'autres pays l'interdisent purement et simplement, ou plutôt semblent, de l'avis de certains, l'interdire car leur loi est silencieuse en la matière.

Etonnamment, alors que les autorités de certains pays de l'UE ne facilitent pas la vie des banques engagées dans ce processus de bi-bancarisation, ces mêmes pays disposent de lois d'un extraordinaire laxisme en matière de transferts d'argent<sup>(3)</sup>.

Par exemple, tout individu peut, librement, faire entrer en France, ou en faire sortir, des espèces à concurrence de 10.000 euros. Au-delà de 10.000 euros, il lui suffit de déclarer la somme transportée en remplissant le fameux formulaire «*Cerfa N° 13426*», très rarement objet de contrôle. Plus grave encore, aucun justificatif de la provenance des fonds transportés n'est exigé d'une personne qui voyagerait au sein de l'UE avec, en poche, jusqu'à 50.000 euros.

# Europe: Le trait d'union Maroc-France

Bien sûr, toutes les banques étrangères opérant en Europe ne sont pas juridiquement irréprochables. Cependant, si, pour reprendre le titre de L'Économiste, le Maroc est « toujours champion » des « envois de fonds vers la région Mena », le pays le doit largement à ses banques qui, parmi les banques étrangères opérant en Europe, sont les meilleurs élèves. Ainsi, en France, par exemple, seules deux banques étrangères sont autorisées à commercialiser leurs services bancaires, et ces deux banques sont marocaines<sup>(4)</sup>. Les autres banques étrangères renoncent à accompagner leur diaspora ou agissent en violation de la loi.

Pourtant, tant la France et les autres pays de l'UE, que le Maroc et les autres pays d'Afrique ont intérêt à ce que les banques marocaines puissent commercialiser leurs services bancaires de façon certes encadrée, mais sans être inquiétées pour des peccadilles. Alors comment procéder pour que cet objectif d'intérêt partagé entre les deux continents soit atteint? Voici quelques réflexions quant à la méthode à



«Le droit bancaire marocain», coécrit par Me Alain Gauvin, fin connaisseur du système bancaire marocain, et Me Kawtar Raji-Briand, a été publié en février 2021 aux éditions Revue-Banque. Il est préfacé par Dominique Strauss-Kahn pour qui le « dynamisme du secteur bancaire marocain illustre le rôle moteur que l'économie marocaine joue dans la région » et s'ouvre sur un avant-propos de Lhassane Benhalima pour qui le secteur bancaire n'a plus

adopter et le discours à tenir.

- **La méthode, d'abord.** L'activité des banques marocaines ne devrait pas être réduite à sa nature

commerciale et concurrentielle mais être appréhendée à l'aune de l'intérêt national: on l'a vu, l'offre de services bancaires dans les pays d'accueil est une condition essentielle à la pérennisation des transferts d'argent vers le Maroc et l'on sait que ces transferts constituent une ressource plus importante et stable que l'aide publique au développement et que les investissements directs étrangers; cette dimension d'intérêt national de l'activité des banques marocaines à l'étranger emporte deux exigences de méthode: premièrement, bien que concurrentes, les banques marocaines devraient agir de concert; deuxièmement, elles devraient être soutenues par les pouvoirs publics marocains. Ainsi, fortes de leur solidarité et du soutien de leurs autorités, elles devraient se faire entendre à Paris et à Bruxelles. A Paris, car la France est le seul pays de l'UE à avoir adopté une législation claire (mais restrictivement appliquée) en matière de commercialisation de services bancaires étrangers; ainsi, la France pourrait inspirer l'UE; à Bruxelles, car il convient de convaincre les autorités communautaires de l'urgente nécessité d'autoriser, de façon harmonisée, la

commercialisation des services bancaires étrangers.

- **Le discours, ensuite.** Le propos à tenir aux autorités françaises et européennes, doit avoir pour objet de démontrer l'intérêt commun à l'Europe et à l'Afrique, démonstration pas si difficile à faire (Voir encadré).

En définitive, le Maroc, parce qu'il est le seul pays du continent à disposer du Statut Avancé<sup>(5)</sup> et parce que ces banques sont les plus en pointe en matière de bi-bancarisation, et la France, parce qu'elle est le seul pays de l'UE à disposer d'une législation claire quant à la commercialisation des services bancaires étrangers et parce que l'une de ses banques demeure la seule banque européenne fidèle à l'Afrique, pourraient bien constituer un binôme performant pour convaincre l'UE de l'intérêt à promouvoir la bancarisation de la diaspora africaine. □

(1) [www.leconomiste.com/article/1090602-envois-de-fonds-vers-la-region-mena-le-maroc-toujours-champion](http://www.leconomiste.com/article/1090602-envois-de-fonds-vers-la-region-mena-le-maroc-toujours-champion)

(2) [www.knomad.org/sites/default/files/2022-05/Migration%20and%20Development%20Brief%2036\\_May%202022\\_0.pdf](http://www.knomad.org/sites/default/files/2022-05/Migration%20and%20Development%20Brief%2036_May%202022_0.pdf)

(3) [www.revue-banque.fr/risques-reglementations/article/terrorisme-les-sources-financement-ne-sont-pas-si](http://www.revue-banque.fr/risques-reglementations/article/terrorisme-les-sources-financement-ne-sont-pas-si)

(4) [www.regafi.fr/spip.php?page=results&type=advanced&id\\_secteur=1&lang=fr&denomination=&siren=&cib=&bic=&nom=&siren\\_agent=&num=&cat=41-TBR07&retrait=0](http://www.regafi.fr/spip.php?page=results&type=advanced&id_secteur=1&lang=fr&denomination=&siren=&cib=&bic=&nom=&siren_agent=&num=&cat=41-TBR07&retrait=0)

(5) [www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/173/partenaires-du-sud](http://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/173/partenaires-du-sud)

## Les multiples intérêts pour l'Europe

L'INTÉRÊT de l'Afrique à la bancarisation et aux transferts d'argent est suffisamment évident pour ne pas avoir à s'étendre ici sur ce sujet. L'intérêt pour l'Europe est non moins réel; qu'on en juge:

■ **Bancariser les populations contribue à la LCB-FT** (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) puisque les flux passent par le système bancaire, ce qui est toujours préférable aux moyens alternatifs de transfert;

■ **La commercialisation de services bancaires étrangers en Europe** est susceptible de constituer un important gisement d'emplois: une nouvelle activité, assimilable à l'intermédiation en opérations



de banque (IOB), serait ainsi créée et ouverte à une large population d'intermédiaires financiers: presta-

taires de services d'investissement, IOBSP, prestataires de services de paiement, intermédiaires en opé-

rations d'assurance (courtiers et agents), etc.;

■ **Favoriser les transferts de fonds**, c'est aussi alléger le poids de l'aide publique au développement pesant sur le budget des États de l'UE; par là-même, en réduisant l'importance du recours à l'« aide », en évitant d'en utiliser le terme, l'on donne une dimension nouvelle aux relations entre l'Europe et l'Afrique en concevant les deux continents comme des partenaires, et non plus comme l'un veillant au chevet de l'autre;

■ **Bancariser la diaspora**, c'est également faire de cette dernière un acteur du financement de l'économie des pays du Sud. □